

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 646

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, Mme Forteza, M. François-Michel Lambert, Mme Lazaar, M. Maire,
Mme Valérie Petit et M. Taché

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article 15.

La polygamie étant reconnue comme une violence faite aux femmes, il est peu compréhensible de prévoir une telle mesure qui n'a comme seule conséquence de pénaliser les femmes qui en seraient victimes. Et ce, d'autant plus que l'étude d'impact du présent projet de loi précise que la mesure ne s'adresse qu'à un nombre très réduit de personnes et que l'impact financier est neutre.